



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33
...

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 13 décembre 2023

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

22 DEC. 2023

transmis en Sous-Préfecture le

21 DEC. 2023

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSSES,
M. PRACA, Maires-Adjointes,
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, M. BESSETTES, M. LELUBRE, M. MANUEL,
Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
Mme CAMPION, M. SIMONIN, M. CHARLES, M. BUYS, Mme THEBAUD,
M. BIZET, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

Mme BESSE, pouvoir remis à M. DOAN
Mme CLARKE, pouvoir remis à Mme de BROSSES
Mme SERIEYS, pouvoir remis à Mme WANG
Mme WEILL-LOGEAY, pouvoir remis à M. GALPIN
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme DESFORGES
M. FRANÇOIS, pouvoir remis à Mme MORAINÉ
Mme de CHABOT, pouvoir remis à M. SIMONNET

Absents : M. LEPUT, M. HULLIN

Secrétaire de séance : Mme WANG

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 4
octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 23 heures 20.

N° 23-7-9

OBJET

**MODIFICATION DES STATUTS DU SIMAD – ADHESION DE LA VILLE DE
SARTROUVILLE**

Madame le Maire rappelle que la commune du Pecq est adhérente au Syndicat
Intercommunal de Maintien à Domicile (SIMAD).

Madame le Maire explique que la Ville de Sartrouville (Yvelines) a exprimé, après
délibération de son Conseil Municipal en date du 5 octobre 2023, sa volonté
d'adhésion au SIMAD.

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal de chaque commune membre
dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de
l'organe délibérant au Maire pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de
délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Madame le Maire propose que le Conseil Municipal émette un avis favorable à la
modification de ces statuts et à l'adhésion de la Ville de Sartrouville au SIMAD.

Accusé de réception en préfecture
678-2178048142023-220207010
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Vu l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation du SIMAD, par délibération du 6 décembre 2023 pour la modification des statuts et l'adhésion de la Ville de Sartrouville,

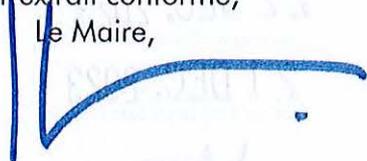
Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration Générale réunie le 11 décembre 2023,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

EMET un avis favorable à la modification des statuts du SIMAD et l'adhésion de la Ville de Sartrouville.



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,


Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20231220-23-7-9-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023